

Rapporteur : M. BEGHAIN Patrice

M. BEGHAIN Patrice, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport est le complément du rapport que mon collègue Louis Lévêque a présenté au titre du Contrat urbain de cohésion sociale pour la partie culturelle.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale, Adjointe : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, une intervention courte pour souligner toute l'importance que nous accordons à ce dossier. Depuis maintenant quelques années, la Ville de Lyon a mis en place un système original qui amène trois délégations municipales à décider ensemble de moyens financiers alloués aux activités artistiques, culturelles et patrimoniales dans les quartiers. Quel est l'intérêt d'une telle démarche ? Il s'agit de croiser les différentes logiques qui traversent le champ de l'action culturelle.

Tout d'abord, la nécessité d'ancrer les activités artistiques et culturelles dans les quartiers de notre Ville, je dirai l'impérieuse obligation d'offrir à tous les habitants, quelles que soient leurs pratiques sociales, de rencontrer l'art ou pour le moins le confronter avec la création, le patrimoine et les savoirs, mais aussi l'importance de veiller aux standards -c'est peut-être un mot un peu incongru- mais aux standards culturels. En effet, il s'agit de proposer aux habitants les territoires en politique de la ville, une programmation de qualité. J'attire tout particulièrement votre attention sur les résidences d'artistes mises en place dans ces quartiers prioritaires et qui appellent de nombreux cofinancements aujourd'hui, notamment de la Mission Mécénat de la Caisse des Dépôts et Consignations mais aussi de la région Rhône-Alpes. Mais il s'agit aussi de croiser ces dynamiques avec celles des événements culturels qui permettent du coup d'inscrire de manière visible l'action artistique et culturelle dans des temps forts, inscrits maintenant dans l'agenda métropolitain et qui sont de véritables rendez-vous pour les habitants.

Alors ajoutons à cela ce que la Ville de Lyon a lancé, la charte de coopération culturelle, qui nous est aujourd'hui jalousée par de nombreuses villes et citée en exemple par le Ministère de la Culture, en région comme à Paris. Elle est d'ailleurs reprise dans de nombreux programmes municipaux de gauche, Monsieur le Maire. Ces deux dispositifs, celui que nous votons aujourd'hui, ainsi que la charte de coopération culturelle qui lui est liée, ont résolument réorienté la politique culturelle de Lyon vers une politique plus généreuse, plus démocratique et plus ouverte sur le monde.

En 2001, la nouvelle équipe que nous étions, a hérité d'une richesse culturelle au travers d'institutions majeures, au rayonnement national et international. Aujourd'hui, non seulement nos institutions ont été confortées et encouragées, mais en plus nous avons permis aux

artistes et aux médiateurs culturels de rencontrer les habitants de nos quartiers. Je voulais tout particulièrement en remercier Patrice Béghain et Louis Lévêque.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Pelaez, Mmes Isaac-Sibille, Guillaume, MM. Ressicaud, Julien-Laferrière, Mmes Carret, Desbazeille, Favier ne prennent pas part au vote, en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)